



**Procès-verbal**  
**Séance du 1<sup>er</sup> mars 2023**

<p>Convocation du 24/02/2023</p> <p>Nombre de conseillers en exercice : 19</p> <p>Nombre de conseillers présents : 17</p> <p>Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, la liste des délibérations est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet le 10 mars 2023</p>	<p><b>L'an deux mille vingt-trois, le premier du mois de mars, à 20 heures,</b> le Conseil Municipal de la commune de Varennes-sur-Loire, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 24 février 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de <b>Gilles TALLUAU, Maire.</b></p> <p><b><u>Présents</u></b> : Sylvie BELLANGER, Jean-Luc JOULIN, Christine JOUSSELIN, Daniel POIRIER, Chantal RÉQUILLARD, Brigitte SAINT-CAST, Dominique GOURIER, Jean-Claude DOUAUD, Laurent DINAND, Murielle CHAPU, Peggy LEFIEF, Sylvie GLET, Samuel LECHAT, Gaëlle BILLARD, Marietta LUCAS, Patrice MOËNS.</p> <p><b><u>Absent(e-s) excusé(e-s)</u></b> : Éric JAMET, Didier TABOURIER.</p> <p><b><u>Absent(e-s)</u></b> : Néant</p>
---	--

Les adjoints et les conseillers municipaux dont les noms suivent ont donné, à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- M. JAMET Éric a donné pouvoir à Mme BILLARD Gaëlle
- M. TABOURIER Didier a donné pouvoir à M. DINAND Laurent

Sur la proposition de Monsieur le Maire, Mme Peggy LEFIEF est désignée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## ORDRE DU JOUR

- 01 - Approbation du Procès-verbal de la séance du 18 janvier 2023
  - 02 – Travaux de réfection du réseau d'adduction d'eau potable
  - 03 – Vote des subventions 2023 aux associations
  - 04 – Modification de la délibération n° D20230118-02 du 18 janvier 2023
  - 05 – Clôture du compte de TVA du lotissement de la Malaiserie
  - 06 – Vente de la parcelle boisée ZR 107 « les Sables »
  - 07 – Projet d'acquisition de terrain en vue de la réalisation d'un parking et d'une piste cyclable rue de Gaure
  - 08 – Projet d'acquisition de terrain en vue de la création d'une aire de jeux
  - 09 – Compte-rendu de la commission des bâtiments du 23 février 2023
  - 10 – Compte-rendu de la commission communication du 20 février 2023
  - 11 – Compte-rendu de la commission cimetière du 9 février 2023
  - 12 – Candidature à l'accueil d'un dispositif de recueil des titres sécurisés (cartes nationales d'identité et passeports)
  - 13 - Décisions prises par le maire par délégation
  - 14 - Questions diverses
- Courrier de réponse de Monsieur Christophe BECHU, Ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires à Monsieur Emmanuel CAPUS, Sénateur
  - Courrier de réponse de la Région à la demande de rétablissement de l'arrêt des trains en gare de Varennes-sur-Loire
  - Challenge de boule de fort des élus de l'agglomération

### D20230301-01-Approbation du PV du 18 janvier 2023

Acte 6.4 Libertés publiques – Autres actes réglementaires

## Approbation du Procès-verbal de la séance du 18 janvier 2023

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Maire soumet à l'approbation le procès-verbal de la séance du 18 janvier 2023, qui a été préalablement adressé à chaque conseiller.



Le conseil municipal, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le procès-verbal de la séance du 18 janvier 2023. Monsieur Patrice MOËNS, absent lors de cette séance, s'abstient.

### Travaux de réfection du réseau d'adduction d'eau potable

Une réunion publique a eu été organisée par la communauté d'agglomération le mardi 28 février à 19h15 à la salle des loisirs en présence de l'entreprise JUSTEAU, en charge des travaux.

L'opération se déroulera en 3 phases :

- La rue de la Gare jusqu'au petit bistrot et la rue des Sabotiers jusqu'à la rue de la Maréchallerie. Début le 13 mars 2023 jusqu'au 26 mai 2023 (date du vide grenier) avec 2 semaines de marge car il peut y avoir des surprises, le réseau étant enfoui à plus de 2,5 mètres. La communauté d'agglomération se charge de prévenir le réseau de transport scolaire, le service de ramassage des déchets et les secours. Des travaux de réhabilitation, d'une durée de 2 semaines, auront lieu en juin, sans tranchée, avec un camion. Une circulation alternée sera mis en place. Ces travaux entraineront nécessairement des coupures d'eau mais le maintien de l'alimentation en eau des professionnels leur permettra de continuer leur activité.
- En 2024, la partie centrale du bourg avec un seul côté de la place du Jeu de Paume à la fois.
- En 2025, la rue de la Loire.

#### Les motivations :

Insertion du projet dans le cadre du renouvellement global des réseaux d'eau potable et assainissement en amont des travaux d'aménagements de la commune

Le réseau d'eaux usées est vétuste, parfois fuyard : diminution des eaux parasites arrivant à la station d'épuration

Renforcement et restructuration des réseaux d'eau potable

#### Les travaux à réaliser :

Renouvellement du réseau d'eau potable et reprise des branchements

Mise en place des boîtes de branchement d'eaux usées sur les trottoirs

A la suite des travaux, la voirie sera rapiécée. Le département avait prévu de la refaire en gravillonné, pas en enrobé. Il faudra ensuite, au prochain mandat, réfléchir à un aménagement du bourg et à une voirie neuve, avec le département.

La réunion s'est bien passée. Un seul commerçant était présent.

#### **D20230301-02-AutoDepensesAvantVoteBP**

Acte 7.1.4 Finances locales – Décisions budgétaires – Mandatement avant vote du budget

### **INVESTISSEMENT AVANT VOTE BP COMMUNE 2023**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

*Extrait de l'article L1612-1*

*« ... jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, les restes à réaliser(N-2), les dépenses imprévues... »*

En 2022, les montants budgétisés des dépenses d'équipement étaient les suivantes :

- Chapitre 20 : **27 500,00 €**
- Chapitre 204 : **5 500,00 €**
- Chapitre 21 : **181 837,00 €**

Il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à **hauteur de :**

2031	<b>6 875 €</b>	2138	<b>547 €</b>
2041582	<b>1 375 €</b>	2152	<b>500 €</b>
2111	<b>17 142 €</b>	21568	<b>175 €</b>



2113	<b>5 360 €</b>	21578	<b>500 €</b>
2121	<b>187 €</b>	21578-35	<b>212 €</b>
21311	<b>4 125 €</b>	2158	<b>1 950 €</b>
21312	<b>325 €</b>	2183	<b>950 €</b>
21316	<b>1 236 €</b>	2184	<b>712 €</b>
21318	<b>9 625 €</b>	2188	<b>1 910 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, au chapitre et dans les limites proposées, avant le vote du budget principal 2023.

**La présente délibération annule et remplace la délibération n° D20230118-02 du 18/01/2023.**

#### **D20230301-03-ClotureCompteTVA**

Acte 7.10.6 Finances locales – Divers – Autres

### **Clôture du compte de TVA du lotissement de la Malaiserie**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n° D20220223-04 du 23 février 2022, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de clôturer le budget annexe du lotissement de la Malaiserie car tous les terrains ont été vendus.

Il convient maintenant de procéder à la clôture du compte de TVA associé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE** de dénoncer l'option pour l'assujettissement à la TVA du lotissement de la Malaiserie.

#### **D20230301-04-DroitPreferenceZR107**

Acte 3.1 Domaine et patrimoine – Acquisitions

### **DROIT DE PREFERENCE SUR LA PARCELLE BOISEE ZR N° 107**

Le conseil municipal,

En application des articles L.514-1 et suivants du code forestier et en qualité de propriétaire de la parcelle contigüe en nature de taillis (cadastrée section ZR n° 107),

- **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés, de renoncer à exercer son droit de préférence sur la propriété citée ci-dessous :

Références cadastrales de la (ou des) parcelle(s)			
<b>SECTION</b>	<b>N°</b>	<b>LIEU-DIT</b>	<b>SUPERFICIE</b>
ZR	107	Les Sables	1 790 m <sup>2</sup>

appartenant à l'étang de la Brèche, et reçue en mairie de Varennes-sur-Loire le 23 janvier 2023 de maître Laure GAGNEUR, notaire à GARDANNE.

Madame Brigitte SAINT-CAST, conseillère municipale intéressée à l'affaire, s'est retirée et n'a pas pris part au vote.

#### **D20230301-05-AchatParkingPisteCyclable**

Acte 3.1 Domaine et patrimoine – Acquisitions

### **CREATION D'UN PARKING ET D'UNE PISTE CYCLABLE** **ACHAT DE TERRAIN RUE DE GAURE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a demandé, le 13 mai 2022, l'avis du domaine sur la valeur vénale du bien cadastré section AB n° 12, située 3 rue de Gaure 49730 Varennes-sur-Loire.



Cette parcelle de 191 m<sup>2</sup> supportant un garage en bois assez vétuste a été estimée à 7 000,00 euros avec une marge de + 15 %.

Ce bien est situé à l'intérieur du périmètre du droit de préemption urbain et juste en face la société de l'avenir. La commune, dans l'éventualité où son propriétaire viendrait à le mettre en vente, pourrait l'acquérir pour y créer un parking après avoir supprimé les stationnements devant la société de boule de fort pour les remplacer par une voie piétonne et une piste cyclable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ **DONNE** un accord de principe pour l'achat de la parcelle cadastrée section AB n° 12, située 3 rue de Gaure 49730 Varennes-sur-Loire afin d'y créer des places de stationnement.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à négocier éventuellement avec le propriétaire.

**D20230301-06-AchatTerrainAireDeJeux**

Acte 3.1 Domaine et patrimoine – Acquisitions

### **CREATION D'UNE AIRE DE JEUX** **ACHAT DE TERRAIN A CHAVIGNY**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Hubert LECHAT, propriétaire de la parcelle située « le Bas du Bourg », cadastrée section AB n° 275, en nature de terre, d'une contenance de 693 m<sup>2</sup>, lui a proposé de la vendre à la commune au prix de 300 euros (trois cents euros).

Ce terrain, qui jouxte le verger partagé de l'espace Chavigny, du côté est, permettra à la commune d'y créer un espace ludique et paysagé pour tous les enfants.

Ce projet ne pourra être complet qu'après l'acquisition de la parcelle contiguë située « le Bas du Bourg », cadastrée section AB n° 274, en nature de terre, d'une contenance de 2 410 m<sup>2</sup>, propriété de Madame CAILLEUX Sabine.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

➤ **DECIDE** d'acquérir la parcelle située « le Bas du Bourg », cadastrée section AB n° 275, en nature de terre, d'une contenance de 693 m<sup>2</sup>, propriété de Monsieur Hubert LECHAT, au prix de 300 euros (trois cents euros).

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à recevoir l'acte authentique de transfert de propriété en la forme administrative et Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire à représenter la commune de Varennes-sur-Loire lors de la signature dudit acte tel que décrit ci-dessus dans la présente délibération.

➤ **DONNE** un accord de principe pour l'achat de la parcelle située « le Bas du Bourg », cadastrée section AB n° 274, en nature de terre, d'une contenance de 2 410 m<sup>2</sup>, propriété de Madame CAILLEUX Sabine, dans le but d'y aménager un espace ludique et paysagé pour tous les enfants.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à négocier avec les propriétaires.

Monsieur Samuel LECHAT, conseiller municipal intéressé à l'affaire, s'est retiré et n'a pas pris part au vote.

Compte-rendu de la commission « bâtiments » du 23/02/2023

### **1/ PRESENTATION DE L' ETUDE DE FAISABILITE de GEOTHERMIE DU CENTRE CULTUREL ET DES LOGEMENTS 10 RUE DE LA LOIRE**

Le rapport technique, qui contient 35 pages, a été transmis à la mairie.

Le système géothermie est le plus économique en consommation mais le plus cher.

Il faudrait une PAC qui fournirait 10 kwh et le reste serait fourni par la géothermie (pour une consommation annuelle d'environ 50 000 kwh). Il faudrait, soit 4 puits de 150 m, soit 3 puits de 200 m (un peu plus cher).



Si le projet géothermie était retenu, il faudrait construire un local technique de 45 m<sup>2</sup>. Choisir la géothermie retarderait le projet de rénovation des logements d'au moins un an.

- Pour la partie financière du projet :

- solution PAC/GEOTHERMIE : estimation budget de 231 900 € HT
- solution GAZ PROPANE : estimation budget de 37 900 € HT. On avait reçu un devis d'ABP pour la chaudière de 6 500 € environ
- l'investissement serait de 55 % pour SAUMUR HABITAT et de 45 % pour la Commune
- Une subvention de l'ADEME de 52 990 € est déjà acquise
- La commune pourrait éventuellement capter les subventions suivantes :
  - \* fonds vert
  - \* DETR
  - \* DSIL

Mais SAUMUR HABITAT ne peut pas en bénéficier.

SAUMUR HABITAT a fait une étude avec un amortissement sur 7 ans.

- Estimation du coût d'exploitation : consommation, entretien matériel chaudière :
  - 4 500 €/an pour la PAC
  - 2 914 € pour la géothermie

L'amortissement pour la Commune serait fait sur 89 ans.

C'est la solution gaz qui est la moins onéreuse avec un retour sur investissement le plus rapide.

Arrivée de Madame Sylvie BELLANGER (20h57)

## **2/ DEVIS PEINTURE MAIRIE**

Plusieurs devis ont été demandés pour la réfection de l'accueil, de la salle de réunion, du bureau de la DGS (Sylvie) et des WC :

CHRIS RENOV	5139 € HT
CO & DECO	5 145,37 € HT
LB PEINTURE	3 072 €

Le devis de CHRIS RENOV est le mieux-disant.

## **3/ PRESTATION D'UN ARCHITECTE POUR AGRANDISSEMENT DE L'ATELIER MUNICIPAL ET COMITE DES FETES**

Le Cabinet ATEA a été sollicité pour un APS avec estimatif en vue de l'agrandissement de l'atelier municipal, de l'appentis mis à disposition du comité des fêtes ainsi que le fond de la cour.

L'agrandissement de l'atelier devra être un peu plus grand que celui déjà réalisé pour permettre de mettre le matériel entièrement à l'abri.

Cette étude se chiffre à 3.300 € HT, soit 3.960 € TTC. Elle permettra de déposer des dossiers de demande de subventions en 2024.

## **5/ QUESTIONS DIVERSES**

Le local en face VIVADO est terminé

La cantine a de nouveau été cambriolée (c'est la 3<sup>ème</sup> fois) pour un préjudice de 700 €. Il va falloir changer la porte, mettre un rideau de fer et une alarme à la cantine pour que ces dégradations cessent.

**D20230301-07-VoteSubventions2023**

Acte 7.5.3 Finances locales – Subventions – Subv. Aux autres personnes morales de droit privé

**SUBVENTIONS 2023 aux ASSOCIATIONS**

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'**unanimité** des membres présents, **VOTE** les montants des subventions aux associations suivantes :

Association	Montant	Association	Montant
ADMR Allonnes	<b>1 800</b>	Espace Vie Sociale (EVS et LAEP)	<b>1 403</b>
AFR VIVADO (jeunesse)	<b>20 541</b>	ESVV (Entente Sportive Varennes Villebernier)	<b>2 500</b>
AFR VIVADO (enfance APS et ALSH)	<b>26 956</b>	La joie de vivre	<b>260</b>
Les Amis de l'orgue	<b>800</b>	S.P.A autonome du Maine et Loire	<b>589</b>
Coopérative scolaire de Varennes s/Loire (Fournitures)	<b>6 960</b>	ASCC Sauvegarde des chapelles et calvaires	<b>50</b>
CO-LIBRIS Bibliothèque (Convention)	<b>1 887</b>	MUSIC'A VARENNES	<b>2 000</b>
CO-LIBRIS Bibliothèque (Association)	<b>385</b>	MUSIC'A VARENNES Participation aux charges de l'école de musique	<b>1 801</b>
Comité des fêtes	<b>1 600</b>	USEP	<b>492</b>
Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023 pour un <b>TOTAL de 70 024 €</b>			

Compte-rendu de la commission « communication » du 20/02/2023

Le site internet sera actif à la fin du mois de mars 2023. Il reste à récupérer le nom de domaine chez Ignis pour le transférer chez Campagnol. Il faut faire vite pour ne pas avoir à payer les deux prestataires.

La proposition de Mégane de diffuser des messages d'enfants sur le panneau lumineux à la fête des mères a été retenue.

Elle propose également de publier une photo sur la page facebook de la commune et de faire deviner le lieu (tous les 15 jours). La mairie publiera la 1<sup>ère</sup> photo, puis les suivantes seront choisies parmi un panel de photos qui nous auront été transmises par des personnes désireuses de faire connaître la commune. Madame Sylvie BELLANGER propose d'organiser un concours photo pour agrémenter la dernière page de couverture du bulletin municipal. Il faudra prévoir de mettre à jour les panneaux de randonnées pédestres en collaboration avec l'association Varennes Loisirs Nature.

Compte-rendu de la commission cimetière du 09/02/2023

La procédure de reprise des concessions temporaires expirées est lancée. Elle durera 6 mois du 1/10/2023 au 1/04/2024. La liste des sépultures concernées sera affichée au cimetière et à la mairie. Des pancartes seront apposées sur les emplacements pour récupérer les coordonnées des familles. 153 emplacements sont à reprendre et nous espérons récupérer une dizaine cette année.

Des devis ont été demandés aux entreprises de pompes funèbres Leylavergne, Le rouzic et PFG. Le devis de PFG s'élève à 8 800 € pour 10 sépultures. Prévoir 10 000 € au budget. Un tableau d'affichage sera positionné dans le cimetière à l'entrée, à droite. La commission posera les pancartes le 29 septembre 2023 à 14h00. Le 26 avril 2023 la commission se réunira à 15h30 pour poursuivre la rédaction d'un règlement du cimetière.

Candidature à l'accueil d'un dispositif des titres sécurisés

Le préfet a écrit aux maires pour connaître les candidats à l'accueil d'un dispositif des titres sécurisés. Il faut un équivalent temps plein.

Monsieur le Maire fait partie de la commission CDPPT et il sait que l'Etat donne 174 millions à La poste pour la présence postale. En 2023, 290 000 € ont été alloués pour le département du Maine-et-Loire. La poste prend en charge 100% des meubles grâce à cette enveloppe (ex : une borne d'accueil), 50 % si les meubles sont faits



sur mesure. Les travaux sont pris en charge à 50 % par la commune et 50 % par La poste. Les éléments de sécurité, comme les portes, c'est davantage, mais c'est à négocier.

Par exemple, pour l'APC de Varennes, pour un total de 50 000 € de travaux, 25000 € seraient à la charge de la commune et 25000 € pour la poste. L'espace d'accueil pourrait être agrandi dans la réserve des fournitures, ce qui permettrait au conseiller en numérique de s'y installer quand il vient tenir ses permanences pour aider les gens à se servir des outils numériques (pc, tablette, smartphone...). Monsieur le Maire a contacté un architecte d'aménagement intérieur, rémunéré à 50 % par la commune et 50 % par la poste, pour faire un devis. Le coût sera supporté par la commune et remboursé à cette dernière par La poste.

La convention avec La poste pour l'agence postale communale court jusqu'en 2026. La contribution va être indexée sur le chiffre d'affaires réalisé par l'A.P.C.

### Décisions prises par le Maire par délégation

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par délibération et concernant les affaires relevant des articles L2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Numéro	Date de signature	Signataire	Domaine	Objet	Bénéficiaire	Montant HT
2023-02-04	08/02/2023	Gilles TALLUAU	Commande publique - Marché à procédure adaptée	Entretien annuel de l'orgue Clergeau de l'église	EIRL David BRADESI	548,24 euros HT
2023-02-05	13/02/2023	Gilles TALLUAU	Commande publique - Marché à procédure adaptée	Maîtrise d'œuvre du parking de la salle des loisirs	Initio Conseil	2 067,63 euros HT
2023-02-06	15/02/2023	Gilles TALLUAU	Dons et legs	Don à la commune	Par M. Thierry HAIE	150,00 euros

### Questions diverses :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de réponse de M. Christophe BECHU, Ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires à Monsieur Emmanuel CAPUS, Sénateur suite à la demande de classement de la commune en zone ZRR. Le classement en ZRR présente également des avantages pour La poste.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture du courrier de réponse de la Région à la demande de rétablissement de l'arrêt des trains en gare de Varennes-sur-Loire.

Challenge de boule de fort des élus de l'agglomération : 6 équipes sont constituées.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est allé au tribunal, début février, pour représenter la commune au jugement de Maurice BEAUFILS. Le délibéré aura lieu le 30 mars. La commune a dépensé plus de 8 000 € pour l'abattage et l'équarissage de 17 bovins et ovins.

La séance du conseil municipal du 12 juillet est avancée au 5 juillet 2023.

Monsieur le Maire rappelle la réunion publique à la salle des loisirs demain à 18h30 sur la fibre.

### Tour de table :

**Monsieur Dominique GOURIER** a contacté la sécurité routière, qui propose une séance remise à niveau du code de la route le jeudi 13/04 après-midi, 14h à 17h.

**Monsieur le Maire en profite pour informer le conseil que le jour du banquet des anciens, le 26 mars 2023, la commandante de gendarmerie viendra rappeler aux anciens les consignes de sécurité. La mairie communiquera sur cette opération du 13/4 par affiches et publication sur Facebook.**

**Monsieur Jean-Luc JOULIN fait le point sur les travaux réalisés :** l'empierrement des chemins est presque terminé. Les bordures du cimetière seront faites la semaine prochaine. M. Yves GUILLEBAULT n'a pas repris le travail et M. Pierrick LEQUEUX est également en arrêt. M. Laurent MEXMAIN sera en congé la semaine prochaine. Agglobus a demandé la suspension de la limitation de tonnage dans la rue des Sabotiers pendant les travaux des réseaux d'eaux du bourg. Les devis demandés pour les travaux de voirie 2023 n'ont pas tous été reçus. La commission voirie se réunira quand tout aura été réceptionné.

**Fin de séance 22h42**  
**Délibérations du 1<sup>er</sup> mars 2023**

Numéro	Date	Nomenclature	Code	Thème	Objet
D20230301-01	01/03/2023	Libertés publiques	6.4	Autres actes réglementaires	Approbation du PV du 18/11/2023
D20230301-02	01/03/2023	Finances locales	7.1.4	Mandatement avant vote du budget	Investissement avant vote du BP 2023
D20230301-03	01/03/2023	Finances locales	7.10.6	Divers - Autres	Clôture du compte de TVA du lotissement de la Malaiserie
D20230301-04	01/03/2023	Domaine et patrimoine	3.1	Acquisitions	Droit de préférence sur la parcelle ZR107 « Les Sables »
D20230301-05	01/03/2023	Domaine et patrimoine	3.1	Acquisitions	Achat parcelle AB 12 pour parking et piste cyclable
D20230301-06	01/03/2023	Domaine et patrimoine	3.1	Acquisitions	Achat parcelle AB 275 pour aire de jeux Chavigny et projet d'extension sur AB 274
D20230301-07	01/03/2023	Finances locales	7.5.3	Subventions aux pers. de droit privé	Subventions 2023 aux associations

**Liste des membres présents**

TALLUAU Gilles Maire	Présent
BELLANGER Sylvie 1 <sup>ère</sup> adjointe	Présente
JOULIN Jean-Luc 2 <sup>ème</sup> adjoint	Présent
JOUSSELIN Christine 3 <sup>ème</sup> adjointe	Présente
POIRIER Daniel 4 <sup>ème</sup> adjoint	Présent
RÉQUILLARD Chantal Conseillère municipale	Présente
SAINT-CAST Brigitte Conseillère municipale	Présente
GOURIER Dominique Conseiller municipal	Présent
DOUAUD Jean-Claude Conseiller municipal	Présent
JAMET Éric Conseiller municipal	Absent excusé Donnant pouvoir à Gaëlle BILLARD
DINAND Laurent Conseiller municipal	Présent
CHAPU Murielle Conseillère municipale	Présente
LEFIEF Peggy Conseillère municipale	Présente
GLET Sylvie Conseillère municipale	Présente
LECHAT Samuel Conseiller municipal	Présent
BILLARD Gaëlle Conseillère municipale	Présente
TABOURIER Didier Conseiller municipal	Absent excusé Donnant pouvoir à Laurent DINAND
MOËNS Patrice Conseiller municipal	Présent
LUCAS Marietta Conseillère municipale	Présente

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Peggy LEFIEF

Gilles TALLUAU